


Préparation à l'examen AIPR Encadrant et test Profil expérimenté		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRE-REQUIS
<p>A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer ses compétences concernant l'application des règles techniques liées au décret anti-endommagement sur ses chantiers - Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR - Passer l'examen AIPR Encadrant 	<p>Personnel amené à assurer de l'encadrement ou de la maîtrise d'œuvre lors de travaux à proximité de réseaux.</p>	<p>Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains - notions réglementaires relatives à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »</p>
NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8 MAXIMUM		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
<ul style="list-style-type: none"> - Contexte réglementaire relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » - Rôle, mission et responsabilités à son niveau - Gestion des travaux - Principes fondamentaux de sécurité et mesures de prévention, règles d'arrêt de chantier - Évaluation en cours et en fin de journée 		
DUREE 7 heures soit 1 jour	EN CENTRE DE FORMATION OU EN ENTREPRISE	EVALUATION DES CONNAISSANCES PAR QCM
PEDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. La formation théorique se déroulera dans une salle, dans laquelle tous les candidats pourront étudier dans de bonnes conditions (absence de va et vient, calme, tables et chaises en nombre suffisant ...). Les tests sont réalisés en ligne via une plateforme nationale de test. Pour les formations réalisées en entreprise, une connexion wifi pouvant supporter la connexion simultanée de 10 tablettes devra être mise à disposition.</p>		
Validation Des Acquis		
Une attestation de compétence sera délivrée au salarié en cas de réussite au test.		